

**Réunion des États parties à la Convention
sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des
armes bactériologiques (biologiques)
ou à toxines et sur leur destruction**

3 décembre 2018
Français
Original : anglais

Réunion de 2018
Genève, 4-7 décembre 2018
Point 8 de l'ordre du jour provisoire
**Progrès accomplis sur la voie
de l'universalisation de la Convention**

Rapport révisé sur les activités en matière d'universalisation¹

Document soumis par le Président

Résumé

La septième Conférence d'examen a décidé de demander au Président de la Réunion des États parties d'établir chaque année un rapport sur les activités en matière d'universalisation (BWC/CONF.VII/7, partie III, par. 29), et la huitième Conférence d'examen a décidé de maintenir cet usage (BWC/CONF.VIII/4, partie III, par. 8). Le Président de la Réunion des États parties a donc établi le présent document, qui expose dans les grandes lignes les résultats obtenus jusqu'ici grâce aux activités de promotion de l'universalisation de la Convention menées en 2018 par le Président et l'Unité d'appui à l'application de la Convention. Le document comporte également des informations émanant des États parties et de différentes organisations, qui ont été communiquées au Président ou à l'Unité d'appui à l'application. La Convention compte actuellement 182 États parties (dont la liste figure en annexe), cinq signataires et 10 États qui n'ont ni signé ni ratifié cet instrument. Au total, 15 États ne sont pas parties à la Convention.

I. Introduction

1. Depuis la Réunion des États parties de 2017, trois États ont adhéré à la Convention. Ainsi, le 9 janvier et le 14 juin 2018, respectivement, l'État de Palestine et Nioué ont adhéré à la Convention, et la République centrafricaine a ratifié l'instrument le 25 septembre 2018, devenant le 182^e État partie (voir l'annexe). Cinq autres États ont signé la Convention sans la ratifier, et 10 États ne l'ont ni signée ni ratifiée. Le présent rapport indique ce que l'on sait de ces 15 États.

¹ Les appellations employées dans le présent rapport et la présentation des données, y compris les chiffres mentionnés, n'impliquent de la part du Président aucune prise de position quant au statut juridique des pays ou territoires ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières.



II. Activités de promotion de l'universalisation de la Convention

2. Les activités de promotion de l'universalisation ci-après ont été menées et communiquées au Président ou à l'Unité d'appui à l'application en 2018, ou sont prévues au cours de l'année 2018 :

a) De janvier à septembre, Action mondiale des parlementaires a tenu des rencontres bilatérales et fourni à son groupe national à l'Assemblée nationale de la République centrafricaine des conseils techniques, juridiques et de procédure relatifs à la Convention, facilitant ainsi l'approbation de la Convention par l'Assemblée nationale en juillet, puis sa ratification par la République centrafricaine le 25 septembre ;

b) Du 21 au 23 mars, à Port-au-Prince (Haïti), le Ministère haïtien des affaires étrangères, le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU et l'Unité d'appui à l'application de la Convention ont organisé un atelier pour promouvoir l'universalisation de la Convention, dans le cadre de la décision (PESC) 2016/51 adoptée par le Conseil de l'Union européenne à l'appui de la Convention. Des fonctionnaires de l'Unité d'appui à l'application et du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU se sont entretenus avec M. Antonio Rodrique, Ministre des affaires étrangères, et M. Herve Denis, Ministre de la défense, qui se sont tous deux exprimés en faveur de la ratification de la Convention par Haïti² ;

c) Le 30 mai, le Président et le Chef de l'Unité d'appui à l'application se sont entretenus avec le Représentant permanent de la Tanzanie à Genève afin d'encourager ce pays à adhérer à la Convention et de s'informer plus avant en ce qui concerne le processus de ratification ;

d) Les 17 et 18 septembre, Action mondiale des parlementaires a organisé, à Dar es-Salaam (Tanzanie), un atelier parlementaire régional africain de promotion de l'universalité et de la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques et de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Des responsables parlementaires de huit États qui n'étaient alors pas encore parties à la Convention (Comores, Djibouti, Namibie, République centrafricaine, Somalie, Soudan du Sud, Tanzanie et Tchad) ont participé à l'atelier³ ;

e) Les 3 et 4 octobre, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et le Département des affaires de désarmement de l'ONU ont organisé conjointement un atelier de promotion de l'universalisation de la Convention à l'intention des États de la région de l'IGAD non encore parties à l'instrument, en application de la décision (PESC) 2016/51 du Conseil de l'Union européenne. Y ont participé des représentants de trois États non parties (Djibouti, Somalie et Soudan du Sud), de trois États parties de la région (Éthiopie, Kenya et Soudan), de l'Union européenne, du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC) et de la Fédération de Russie ;

f) En octobre, le Président de la Réunion des États parties a envoyé à tous les Représentants permanents des États signataires et des États non parties, à Genève et à New York, une lettre par laquelle il a encouragé ces États à adhérer à la Convention ;

g) En octobre, le Président de la Réunion des États parties a rencontré, en marge de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York, les Représentants des États non parties à la Convention dont le nom suit : Kiribati, Micronésie, Namibie, Tanzanie et Tuvalu ;

h) Les 12 et 13 décembre, un atelier régional sur l'universalisation, accueilli par les Fidji, se déroulera à Nadi. Il sera organisé par l'Unité d'appui à l'application, avec l'appui financier de la Mission permanente de l'Australie à Genève. Trois États de la région du Pacifique n'étant pas parties à la Convention (Kiribati, Micronésie et Tuvalu), l'atelier aura pour but principal de faire connaître la Convention et de soutenir les efforts accomplis par ces États pour y adhérer. Il visera également à amplifier l'élan suscité par l'atelier régional que les Fidji avaient organisé en juillet 2017 avec l'appui de l'Union européenne, lequel avait conduit à l'adhésion de Nioué et du Samoa à la Convention ;

² On trouvera davantage d'informations à l'adresse <https://www.un.org/disarmament/update/promoting-the-ratification-of-the-biological-weapons-convention-in-haiti/>.

³ On trouvera davantage d'informations à l'adresse <http://www.pgaction.org/news/regional-africa-parliamentary-workshop-btbc-1540.html>.

i) L'Union africaine et le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU organiseront ensemble un atelier pour promouvoir l'universalisation de la Convention, qui se tiendra à Addis-Abeba (Éthiopie) les 11 et 12 décembre, dans le cadre de la décision (PESC) 2016/51 du Conseil de l'Union européenne. L'atelier s'adresse aux États africains non parties à la Convention qui n'ont pas assisté à l'atelier mentionné à l'alinéa e) du paragraphe 2 (Comores, Égypte, Érythrée, Namibie, Tanzanie et Tchad) ;

j) L'Unité d'appui à l'application est restée en contact étroit et régulier avec l'Union africaine, l'Union européenne, l'IGAD, Action mondiale des parlementaires, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et le Verification Research, Training and Information Centre (VERTIC) afin de coordonner les efforts mutuels en matière d'universalisation ;

k) Tout au long de l'année, l'Unité d'appui à l'application est restée en contact, à intervalles réguliers, avec les États non parties et les États signataires ayant exprimé leur intérêt pour la Convention, ayant sollicité une assistance pour y adhérer, ou ayant demandé des informations complémentaires ; et

l) L'Unité d'appui à l'application a également mené une action de coordination avec les gouvernements dépositaires sur diverses questions relatives à l'universalisation.

III. Point sur la situation actuelle

3. Les activités menées tout au long de l'année ont permis de recueillir des informations supplémentaires concernant les progrès réalisés sur la voie de l'universalisation de la Convention. Le présent rapport renferme les données obtenues dans le cadre des activités susmentionnées, ou extraites des communications émanant des États parties, des États non parties et des États signataires, ainsi que des organisations et entités intéressées.

4. Dans les deux tableaux ci-après, les États non parties et les États signataires sont classés par région géographique et en fonction de leur état d'avancement sur la voie de la ratification ou de l'adhésion :

Tableau 1

<i>Zone géographique</i>	<i>États non parties à la Convention et États signataires* de la Convention</i>	<i>Total</i>
Asie et Pacifique	Kiribati, Micronésie (États fédérés de) et Tuvalu	3
Amérique latine et Caraïbes	Haïti*	1
Moyen-Orient	Israël, République arabe syrienne*	2
Afrique	Comores, Djibouti, Égypte*, Érythrée, Namibie, République-Unie de Tanzanie*, Somalie*, Soudan du Sud et Tchad	9

Tableau 2

<i>Situation</i>	<i>États non parties à la Convention et États signataires* de la Convention</i>	<i>Total</i>
Processus d'adhésion ou de ratification bien avancé	Haïti et République-Unie de Tanzanie*	2
Processus d'adhésion ou de ratification engagé	Djibouti, Namibie, et Tchad	3
En attente d'informations complémentaires ou d'assistance, autres priorités, etc.	Comores, Érythrée, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Somalie*, Soudan du Sud et Tuvalu	7
Aucune mesure envisagée dans un proche avenir	Égypte*, Israël et République arabe syrienne*	3

IV. Signataires

Égypte

5. Le 11 juillet, à Genève (Suisse), le Chef de l'Unité d'appui à l'application a présenté un exposé consacré à la Convention aux participants à un cours intitulé « Créer des capacités de maîtrise des armements dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord », organisé par le Centre de politique de sécurité de Genève. Un représentant de l'Égypte était notamment présent et un représentant de ce même pays sera invité à participer à l'atelier sur l'universalisation de la Convention qui se tiendra à Addis-Abeba en décembre prochain.

Haïti

6. Un atelier de promotion de l'universalisation de la Convention a eu lieu du 21 au 23 mars. Il était organisé conjointement par le Ministère haïtien des affaires étrangères, le Département des affaires de désarmement de l'ONU et l'Unité d'appui à l'application, dans le cadre de la décision 2016/51 du Conseil de l'Union européenne. Des rencontres bilatérales de haut niveau ont eu lieu en marge de l'atelier avec les Ministres haïtiens de la défense et des affaires étrangères ainsi qu'avec des responsables parlementaires. Ces rencontres ont été l'occasion d'exprimer un appui résolu à la ratification de la Convention, laquelle doit recevoir l'approbation de l'Assemblée nationale. Haïti a participé aux réunions d'experts du mois d'août et un représentant d'Haïti a été parrainé pour assister à la Réunion des États parties de décembre.

Somalie

7. La Somalie a participé à l'atelier parlementaire régional africain de promotion de l'universalité et de la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques et de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, organisé par Action mondiale des parlementaires à Dar es-Salaam (Tanzanie) du 17 au 18 septembre. Le 26 novembre, Un atelier réunissant des parlementaires somaliens et jordaniens aura lieu à la Chambre des Représentants de Jordanie. Il aura pour but de promouvoir les pratiques optimales en matière de gestion des risques biologiques ainsi que l'universalité et la mise en œuvre de la Convention et de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU. Deux représentants de la Somalie ont participé à l'atelier de promotion de l'universalisation de la Convention organisé à Djibouti les 3 et 4 octobre en coopération avec l'IGAD. Un représentant de la Somalie sera invité à participer à l'atelier sur l'universalisation qui doit être organisé à Addis-Abeba en décembre.

République arabe syrienne

8. Aucune information nouvelle n'a été communiquée en 2018.

République-Unie de Tanzanie

9. Le 14 mai, le Ministre tanzanien de la défense et du service national a annoncé que le Parlement serait saisi de l'approbation de la Convention au mois de septembre, à la suite de quoi, le 30 mai, le Président et le Chef de l'Unité d'appui à l'application ont rencontré le Représentant permanent de la Tanzanie à Genève afin d'examiner les questions relatives à l'universalisation de la Convention, occasion au cours de laquelle la Tanzanie a confirmé que le processus de ratification était bien engagé. En août, un représentant de la Tanzanie a été parrainé pour participer aux réunions d'experts. Lors d'une réunion bilatérale avec l'Unité d'appui à l'application, le représentant de la Tanzanie a demandé à l'Unité d'appui à l'application d'apporter son concours au processus de ratification. L'Unité d'appui à l'application a apporté l'appui demandé et reste en contact étroit avec la Tanzanie.

Des représentants de la Tanzanie ont participé à l'atelier parlementaire régional africain de promotion de l'universalité et de la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques et de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, organisé par Action mondiale des parlementaires à Dar es-Salaam (Tanzanie) les 17 et 18 septembre. Le 19 novembre, à New York, le Président de la Réunion des États parties s'est entretenu avec S. E. M. Modest Jonathan Mero, Représentant permanent de la Tanzanie auprès de l'Organisation des Nations Unies afin d'encourager la Tanzanie à ratifier la Convention. Le 14 novembre, le Parlement tanzanien a approuvé la ratification de la Convention. Un représentant de la Tanzanie sera invité à participer à l'atelier de promotion de l'universalisation de la Convention qui doit être organisé à Addis-Abeba en décembre, en coopération avec l'Union africaine. Un haut responsable tanzanien participera à la Réunion des États parties en décembre.

V. États n'ayant ni signé ni ratifié la Convention

Tchad

10. En septembre et octobre, Action mondiale des parlementaires a informé ses membres et les autres parties prenantes concernées présents au Tchad à propos des exigences juridiques et des avantages que comporte pour un État le fait de devenir partie à la Convention sur les armes biologiques, le but étant de faciliter leur plaidoyer en faveur de l'adhésion de leur pays à la Convention. Un représentant du Tchad sera invité à participer à l'atelier de promotion de l'universalisation qui sera organisé à Addis-Abeba au mois de décembre en coopération avec l'Union africaine.

Comores

11. En septembre et octobre, Action mondiale des parlementaires a informé ses membres et les autres parties prenantes concernées présents aux Comores à propos des exigences juridiques et des avantages que comporte pour un État le fait de devenir partie à la Convention sur les armes biologiques, le but étant de faciliter leur plaidoyer en faveur de l'adhésion de leur pays à la Convention. Un représentant des Comores sera invité à participer à l'atelier de promotion de l'universalisation de la Convention qui sera organisé à Addis-Abeba au mois de décembre en coopération avec l'Union africaine.

Djibouti

12. En septembre et octobre, Action mondiale des parlementaires a informé ses membres et les autres parties prenantes concernées présents à Djibouti à propos des exigences juridiques et des avantages que comporte pour un État le fait de devenir partie à la Convention sur les armes biologiques, le but étant de faciliter leur plaidoyer en faveur de l'adhésion de leur pays à la Convention. Un représentant de Djibouti, en l'occurrence le Président de l'Assemblée nationale, a participé à l'atelier de promotion de l'universalisation qui a été organisé à Djibouti du 3 au 4 octobre en coopération avec l'IGAD. Au cours de l'atelier, un appui résolu en faveur de l'adhésion de Djibouti à la Convention a été exprimé.

Érythrée

13. Un représentant de l'Érythrée sera invité à participer à l'atelier de promotion de l'universalisation qui sera organisé à Addis-Abeba au mois de décembre en coopération avec l'Union africaine.

Israël

14. Aucune information nouvelle n'a été communiquée en 2018. Le Président de la Réunion des États parties s'est entretenu avec des responsables israéliens à Genève le 16 novembre afin d'encourager Israël à adhérer à la Convention.

Kiribati

15. Le 18 octobre, à New York, le Président de la Réunion des États parties s'est entretenu avec S. E. M. Teburoro Tito, Représentant permanent de Kiribati auprès de l'Organisation des Nations Unies, afin d'encourager Kiribati à adhérer à la Convention. Un représentant de Kiribati sera invité à participer à l'atelier régional sur l'universalisation organisé par les Fidji à Nadi les 12 et 13 décembre. Il est tout à fait possible que des mesures concrètes en faveur de l'adhésion soient annoncées à cette occasion.

Micronésie (États fédérés de)

16. Le 17 octobre, à New York, le Président de la Réunion des États parties s'est entretenu avec S. E. M^{me} Jane J. Chigiyal, Représentante permanente de la Micronésie auprès de l'Organisation des Nations Unies, afin d'encourager la Micronésie à adhérer à la Convention. Un représentant de la Micronésie sera invité à participer à l'atelier régional sur l'universalisation organisé par les Fidji à Nadi les 12 et 13 décembre. Il est tout à fait possible que des mesures concrètes en faveur de l'adhésion soient annoncées à cette occasion.

Namibie

17. La Namibie a participé à l'atelier parlementaire régional africain de promotion de l'universalité et de la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques et de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, organisé par Action mondiale des parlementaires à Dar es-Salaam (Tanzanie) les 17 et 18 septembre. Au cours de l'atelier, il a été donné lecture d'une déclaration au nom de M^{me} Selma Ashipala-Musavyi, Secrétaire permanente du Ministère namibien des relations et de la coopération internationales, qui a souligné l'importance de la Convention, fait part de l'intention de la Namibie d'y adhérer et affirmé que les préparatifs étaient engagés pour permettre à la Namibie de rejoindre la famille des États ayant déjà signé et ratifié l'instrument. Le 19 octobre, à New York, le Président de la Réunion des États parties s'est entretenu avec M^{me} Linda Anne Scott, Conseillère ministérielle et Vice-Représentante permanente de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies, et avec M. Pule Diamonds, représentant du Ministère namibien des affaires étrangères, afin d'encourager la Namibie à adhérer à la Convention. Un représentant de la Namibie sera invité à participer à l'atelier de promotion de l'universalisation qui sera organisé à Addis-Abeba au mois de décembre en coopération avec l'Union africaine.

Soudan du Sud

18. En septembre et octobre, Action mondiale des parlementaires a informé ses membres et les autres parties prenantes concernées présents au Soudan du Sud à propos des exigences juridiques et des avantages que comporte pour un État le fait de devenir partie à la Convention sur les armes biologiques, le but étant de faciliter leur plaidoyer en faveur de l'adhésion de leur pays à la Convention. Le Soudan du Sud a participé à l'atelier parlementaire régional africain de promotion de l'universalité et de la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques et de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, organisé par Action mondiale des parlementaires à Dar es-Salaam (Tanzanie) les 17 et 18 septembre. Deux représentants du Soudan du Sud ont également participé à l'atelier de promotion de l'universalisation de la Convention qui a

été organisé à Djibouti les 3 et 4 octobre en coopération avec l'IGAD. Au cours de cet atelier, le Soudan du Sud a sollicité une assistance afin de faciliter ses efforts en faveur de l'adhésion à la Convention.

Tuvalu

19. Le 19 octobre, à New York, le Président de la Réunion des États parties s'est entretenu avec S. E. M. Samuelu Laloni, Représentant permanent des Tuvalu auprès de l'Organisation des Nations Unies, afin d'encourager les Tuvalu à adhérer à la Convention. Un représentant des Tuvalu participera à l'atelier régional sur l'universalisation organisé par les Fidji à Nadi les 12 et 13 décembre. Il est tout à fait possible que des mesures concrètes en faveur de l'adhésion soient annoncées à cette occasion.

Annexe

[Anglais seulement]

List of States Parties to the Convention (as at 3 December 2018)

1. Afghanistan
2. Albania
3. Algeria
4. Andorra
5. Angola
6. Antigua and Barbuda
7. Argentina
8. Armenia
9. Australia
10. Austria
11. Azerbaijan
12. Bahamas
13. Bahrain
14. Bangladesh
15. Barbados
16. Belarus
17. Belgium
18. Belize
19. Benin
20. Bhutan
21. Bolivia (Plurinational State of)
22. Bosnia-Herzegovina
23. Botswana
24. Brazil
25. Brunei Darussalam
26. Bulgaria
27. Burkina Faso
28. Burundi
29. Cambodia
30. Cameroon
31. Canada
32. Cabo Verde
33. Central African Republic

-
34. Chile
 35. China
 36. Colombia
 37. Congo
 38. Cook Islands
 39. Costa Rica
 40. Côte d'Ivoire
 41. Croatia
 42. Cuba
 43. Cyprus
 44. Czechia
 45. Democratic People's Republic of Korea
 46. Democratic Republic of the Congo
 47. Denmark
 48. Dominica
 49. Dominican Republic
 50. Ecuador
 51. El Salvador
 52. Equatorial Guinea
 53. Estonia
 54. Eswatini
 55. Ethiopia
 56. Fiji
 57. Finland
 58. France
 59. Gabon
 60. Gambia
 61. Georgia
 62. Germany
 63. Ghana
 64. Greece
 65. Grenada
 66. Guatemala
 67. Guinea
 68. Guinea-Bissau
 69. Guyana
 70. Holy See
 71. Honduras
 72. Hungary
 73. Iceland

74. India
75. Indonesia
76. Iran (Islamic Republic of)
77. Iraq
78. Ireland
79. Italy
80. Jamaica
81. Japan
82. Jordan
83. Kazakhstan
84. Kenya
85. Kuwait
86. Kyrgyzstan
87. Lao, People's Democratic Republic
88. Latvia
89. Lebanon
90. Lesotho
91. Liberia
92. Libya
93. Liechtenstein
94. Lithuania
95. Luxembourg
96. Madagascar
97. Malawi
98. Malaysia
99. Maldives
100. Mali
101. Malta
102. Marshall Islands
103. Mauritania
104. Mauritius
105. Mexico
106. Monaco
107. Mongolia
108. Montenegro
109. Morocco
110. Mozambique
111. Myanmar
112. Nauru
113. Nepal

114. Netherlands
115. New Zealand
116. Nicaragua
117. Niger
118. Nigeria
119. Niue
120. Norway
121. Oman
122. Pakistan
123. Palau
124. Panama
125. Papua New Guinea
126. Paraguay
127. Peru
128. Philippines
129. Poland
130. Portugal
131. Qatar
132. Republic of Korea
133. Republic of Moldova
134. Romania
135. Russian Federation
136. Rwanda
137. Saint Kitts and Nevis
138. Saint Lucia
139. Saint Vincent and the Grenadines
140. Samoa
141. San Marino
142. Sao Tome and Principe
143. Saudi Arabia
144. Senegal
145. Serbia
146. Seychelles
147. Sierra Leone
148. Singapore
149. Slovakia
150. Slovenia
151. Solomon Islands
152. South Africa
153. Spain

154. Sri Lanka
155. State of Palestine
156. Sudan
157. Suriname
158. Sweden
159. Switzerland
160. Tajikistan
161. Thailand
162. The former Yugoslav Republic of Macedonia
163. Timor-Leste
164. Togo
165. Tonga
166. Trinidad and Tobago
167. Tunisia
168. Turkey
169. Turkmenistan
170. Uganda
171. Ukraine
172. United Arab Emirates
173. United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
174. United States of America
175. Uruguay
176. Uzbekistan
177. Vanuatu
178. Venezuela (Bolivarian Republic of)
179. Viet Nam
180. Yemen
181. Zambia
182. Zimbabwe

List of signatories to the Convention (as at 3 December 2018)

1. Egypt
 2. Haiti
 3. Somalia
 4. Syrian Arab Republic
 5. United Republic of Tanzania
-